

A la date du 10 mars, le premier ministre de l'Alberta a envoyé une copie d'une résolution adoptée par la législature de cette province le 13 février et a dit que l'intention de son gouvernement était de rendre le décret du conseil nécessaire pour prolonger pendant un an la loi provinciale. M. Greenfield a ajouté:

J'écris pour vous faire comprendre qu'il est désirable que le gouvernement fédéral adopte le décret du conseil nécessaire afin de proroger la loi fédérale pour une même période.

La résolution en question exprimait l'opinion de la législature que:

Le Gouvernement devrait continuer les négociations entreprises l'an dernier avec les gouvernements du Dominion et de la province de la Saskatchewan pour l'établissement d'une commission du blé et que lesdits gouvernements devraient faire tous leurs efforts de concert avec le gouvernement de la province du Manitoba, si ce gouvernement a adopté le texte de loi nécessaire, afin d'établir une telle commission assez tôt pour qu'elle s'occupe de la récolte de 1923.

Conformément à la notification ci-dessus, le gouvernement canadien a adopté deux décrets du conseil le 7 avril 1923, à savoir C.P. 610 et C.P. 611. Le premier de ces décrets ordonnait que la loi de la commission canadienne du blé 1922 soit appliquée comme il est prévu dans l'article 19 d'icelle; le second décret ordonnait que l'application de ladite loi pour toutes fins soit prolongée d'un an à partir du 15 août 1923.

MODIFICATION AU BUDGET

L'hon. W. S. FIELDING (ministre des Finances): Je me propose de déposer sur le bureau de la Chambre un avis de plusieurs modifications dans les résolutions du budget. Elles parviendront demain matin aux députés dans le procès-verbal mais peut-être que la Chambre aimera que je dise immédiatement sans commentaire la nature des principaux changements. S'il n'y a pas d'objection c'est ce que je vais faire.

Dans les résolutions actuelles, le changement relatif aux taxes des ventes doit s'effectuer le 1er août. Nous avons décidé de reporter la date au 1er janvier 1924 parce qu'elle s'appliquera aux contrats en existence et évitera des embarras qui autrement pourraient survenir.

D'après les résolutions soumises à la Chambre la taxe sur les brevages et celle sur la pâtisserie seraient abolies le 1er août. Nous proposons que l'abolition prenne effet presque immédiatement,—le 1er juin.

Il y a un rajustement des droits sur la soie dont je n'ai pas besoin de donner les détails. L'article papier-journal est omis des exemptions de la taxe sur les ventes. Par suite d'un malentendu personne ne l'a demandé et on l'avait inséré pour fins de douanes. En

[L'hon. M. Robb.]

tout cas, nous n'y insistons pas. Un autre article que je pourrais mentionner a trait à ce que l'on appelle le droit de dumping sur le sucre.

Les résolutions, sous leur forme actuelle, décrètent que le droit dit de dumping ne s'appliquera pas dès que le sucre atteindra un certain prix, soit 8c. la livre. Or, nous nous proposons de fixer une limite. Le droit dit de dumping sera maintenu, mais il sera limité; il ne devra excéder en aucun temps $\frac{1}{4}$ c. par livre.

Ce sont là tous les changements assez importants pour être mentionnés maintenant. Les détails seront publiés dans le procès-verbal, demain matin. Dans l'intervalle, je fournirai des exemplaires à mes honorables amis de la gauche.

M. STANSELL: Est-ce que l'exemption de taxe dont bénéficient les tuyaux de drainage s'appliquera sans retard?

L'hon. M. FIELDING: Je préférerais que l'honorable député lut la résolution demain matin. Ces modifications seront mises en vigueur prochainement, mais j'ai oublié la date.

PENSIONS DE VIEILLESSE ET ALLOCATIONS AUX MÈRES

M. MARTELL: Le Gouvernement a-t-il entamé des pourparlers avec les gouvernements des différentes provinces dans le but d'organiser des conférences entre les autorités fédérales et provinciales relativement aux pensions de vieillesse et aux allocations aux mères?

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Si je ne fais erreur, le ministre du Travail (l'hon. M. Murdock) a eu une conférence l'automne dernier avec des représentants des ministères du Travail des gouvernements provinciaux, au cours de laquelle on a discuté divers aspects des questions que mentionne mon honorable ami. Je ne puis dire au pied levé si d'autres conférences ont eu lieu; je sais toutefois que ces questions ont été discutées entre le gouvernement fédéral et les autorités provinciales.

SUITE DE LA DISCUSSION GÉNÉRALE DU BUDGET

La Chambre reprend le débat ajourné le 22 mai sur la proposition de l'honorable M. Fielding (ministre des Finances), que la Chambre se forme de nouveau en comité des voies et moyens, et sur l'amendement de M. Robert Forke.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre):